



Compte rendu sommaire de la réunion
du Conseil Municipal
du Jeudi 11 Février 2016

Etaient présents :

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
Messieurs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT (Adjointes),
Messieurs Michaël BADAULT, Hubert JOSSIER, François DUBOST
Madame Sandra MULOT

Absents excusés :

Madame Lucie DELAGNEAU (pouvoir à Mr Hervé CYGANKO)
Madame Pegguy GUILLET (pouvoir à Mr Philippe GUINET-BAUDIN)
Madame Ismérie BRUNAT (pouvoir à Mr Stéphane BOQUANT)
Madame Viviane ROUSSEL (pouvoir à Mr Marcel RENAULT)

Absents :

Monsieur Gérard MOREAU
Madame Marie DONNET

Monsieur le Maire accueille les membres du Conseil. Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 H 30.

Madame Sandra MULOT est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du précédent Conseil.

TRAVAUX

1/ Bordures de trottoirs au Hameau du VAUDEVANNE

Monsieur BOQUANT prend la parole et informe du dossier portant sur les travaux de pose de bordures de trottoirs prévus entre l'intersection de la Rue St Marc et la Rue du Parc du Chêne.

La commission des travaux réunie a procédé à l'ouverture des plis.
3 entreprises ont répondu à cette consultation.

La commission retient le devis avec l'option des entrées en enrobé présenté par l'entreprise G C T P pour un montant total de 15 627,63 € HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de faire réaliser les travaux par l'entreprise G C T P, votent un budget à hauteur de 15 630 € HT pour la réalisation de cette opération et mandatent le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution. A noter un vote contre la partie concernant l'enrobé sur les entrées.

2/ Travaux de sécurisation basse tension de la Grande Rue à CHAILLEY (SDEY)

Monsieur BOQUANT présente les devis de la SDEY pour les travaux de sécurisation BT de la Grande Rue étant rappelé que le projet porte sur la suppression des fils nus sur le réseau BT entre le carrefour de la Rue du Faubourg et de la Rue Saint Jacques.

Suite à la première présentation faite au Conseil, il informe que 2 choix sont possibles :

Soit le remplacement des 4 fils nus aériens du réseau alimentation BT par un autre réseau BT en aérien avec un câble BT torsadé isolé, ce qui engendre également de remettre de nouveaux supports béton. Cette solution est subventionnée à presque 100%.

Soit l'enfouissement du réseau BT, avec la suppression des supports béton et toutes les lignes aériennes (basse tension, éclairage public et France Télécom).

Pour cette 2^{ème} solution, les travaux ne sont subventionnés qu'en partie. Les devis sont présentés :

- Travaux BT sur 137 985.20 € HT, part à la charge de la Commune : 55 200.00 € HT
- Travaux FT sur 18 000.00 € HT, part à la charge de la Commune : 12 185.00 € HT
- Travaux EP sur 25 000.00 € HT, part à la charge de la Commune : 17 600.00 € HT

Malgré l'avis favorable des membres de la commission sur la solution de l'enfouissement des réseaux, motivé par des raisons esthétiques, des subventions intéressantes et leur choix de planifier les travaux sur 3 ans en 2 ou 3 tranches pour diminuer le coût annuel d'investissement en favorisant le tronçon situé vers les commerces,

Après discussion et après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à la majorité, demandent à la commission des travaux de présenter une étude chiffrée pour se prononcer sur ce projet.

3/ Accessibilité PMR

Monsieur BOQUANT informe que l'étude portant sur l'accessibilité a été réalisée par SOCOTEC. Cette étude a été présentée aux membres du Conseil et porte sur l'ensemble des bâtiments communaux.

L'estimatif des travaux permettant une mise aux normes de l'ensemble s'élève à la somme de 513 000 € HT et concernent aussi bien les petits aménagements que des travaux plus importants.

Etant précisé qu'un récent décret précise que les communes de moins de 1 000 habitants ne sont plus concernées par l'obligation d'une mise aux normes pour la voirie.

Sur avis de la commission des travaux, après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident de prévoir au budget 2016, les travaux portant sur l'accessibilité de la Mairie et des Ecoles et mandatent le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux pour en poursuivre l'exécution.

Puis Monsieur BOQUANT donne quelques informations relatives aux travaux. Il aborde notamment :

- 1) Les travaux de bordures de trottoirs au VAUDEVANNE vers le transformateur ERDF Rue du Grand Conty (RD) et de stabilisation d'accotement vers chez Mme CHALIES sont en cours de réalisation.
- 2) Les travaux de renforcement d'adduction d'eau Rue Saint Marc et Rue du Bas Fond.
- 3) La reprise des tampons d'assainissement par la Société LYONNAISE DES EAUX SUEZ.
- 4) Le problème rencontré Rue du Midi suite aux travaux de voirie.

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Acquisition de deux véhicules de transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 Septembre 2015, les membres du Conseil lui ont donné mandat pour rechercher des véhicules de transport scolaire destinés à remplacer ceux devenus obsolètes.

Il rappelle que l'appel d'offres lancé dans un premier temps pour rechercher des véhicules d'occasion a été infructueux et de ses démarches auprès de différents fournisseurs.

Sur les différentes offres reçues, le Maire, les Adjointes et Mme MULOT ont retenu l'offre de l'entreprise FAST CONCEPT CAR pour l'achat de deux véhicules :

- 1 Véhicule ISUZU NOVO de démonstration (5 000 kms) au prix de 86 000 € HT
- 1 Véhicule ISUZU Turquoise neuf au prix de 88 900 € HT

Etant précisé que le véhicule neuf sera disponible dès le 1^{er} mars et que l'autre ne le sera qu'en Mai, mais que l'entreprise mettra gracieusement un véhicule de prêt à la disposition de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

- *entérinent la décision du Maire et des Adjointes,*
- *acceptent l'achat de véhicules,*
- *votent un budget à hauteur de 210 000 € TTC pour la réalisation de cette opération,*
- *mandatent le Maire pour solliciter les aides auprès du Département, de la Région et au titre de la réserve parlementaire,*
- *fixent la durée de l'amortissement à 10 ans,*
- *autorisent le Maire à signer la commande et à en poursuivre l'exécution.*

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil avaient délibéré pour l'autoriser à avoir recours à l'emprunt. Il informe de son analyse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de recourir à l'emprunt, retiennent :

- *Organisme : Banque Populaire*
- *Montant de l'emprunt : 210 000 €*
- *Durée : 10 ans*
- *Taux nominal fixe : 1.38 %*
- *Date de déblocage des fonds : 23 Février 2016*
- *Date de la première échéance : 23 Avril 2016*
- *Périodicité : annuelle*
- *Frais de dossier : néant*

Autorisent le Maire à signer le contrat de prêt, à inscrire l'opération au budget 2016 et à en poursuivre l'exécution.

2/ Annulation de la vente des véhicules Mercedes

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par le Conseil à procéder à la vente des véhicules MERCEDES devenus obsolètes et qu'à l'issue de la parution sur WEB ENCHERES, une proposition a été faite pour la vente au prix de 13 353 € pour les deux véhicules. Mais au moment de l'enlèvement, l'acquéreur a souhaité se retirer, le produit ne correspondant pas à ses attentes.

Monsieur le Maire confirme qu'il aurait été possible de présenter ce dossier au Tribunal Administratif, mais s'est interrogé sur l'intérêt de cette démarche pour la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'annuler la vente, d'autoriser le remboursement du prix de vente et de réinscrire les véhicules en vente sur le site de WEB ENCHERE.

3/ Commission de suivi de site – Sté DUC – désignation des délégués

Monsieur le Maire rappelle qu'il est créé, à la demande de la Préfecture, depuis 2012, une commission de suivi de site pour la station d'épuration gérée par la Société DUC, qui a pour objet de contrôler que le fonctionnement de la station soit conforme aux attentes en matière de protection de l'environnement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil désignent à l'unanimité :

- *Mr Philippe GUINET-BAUDIN, Maire,*
- *Mr Stéphane BOQUANT, Adjoint,*

membres «élus des collectivités territoriales» représentant la Commune de CHAILLEY.

4/ Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Monsieur le Maire rappelle la création du tout nouveau Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon qui remplace notamment l'ancien Syndicat du Créanton et de la Brumance, le SIRTAVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil désignent à l'unanimité :

- *Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire en qualité de délégué titulaire,*
 - *Monsieur Stéphane BOQUANT, Adjoint en qualité de membre suppléant,*
- pour représenter la Commune au sein de ce Syndicat.*

5 / ONF

Le Conseil Municipal a délibéré le 17 Septembre dernier pour la délivrance des affouages pour la saison 2015- 2016. Les affouages risquant d'être insuffisants et sur proposition de l'ONF, il est proposé d'ouvrir des filets dans la parcelle 19.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil se prononcent à l'unanimité :

- *pour demander à l'ONF de procéder au martelage de la parcelle 19,*
- *pour autoriser le Maire à signer la convention d'exploitation avec l'ONF au titre de l'année 2016,*
- *pour autoriser la vente du bois,*
- *pour autoriser le Maire à délivrer le taillis de l'emprise des cloisonnements à ouvrir aux affouagistes,*
- *rappellent le prix de vente fixé à 6 € du stère,*
- *rappellent que les garants nommés sont Messieurs JOSSIER, MOREAU et SERVAIS,*
- *pour autoriser le Maire ou le Président de la commission des bois à en poursuivre l'exécution.*

6/ Logiciel de gestion des ouvrages de la Bibliothèque et contrat de maintenance

Monsieur le Maire rappelle que le logiciel de gestion de prêt des ouvrages de la Bibliothèque date de son ouverture en 2004. Que ce logiciel est devenu obsolète pour les besoins de la Bibliothèque et qu'il est proposé de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité l'achat d'un logiciel, votent un budget à hauteur de 1 550 € HT pour la réalisation de cette opération, mandatent le Maire pour solliciter les aides du Département, autorisent le Maire à signer le contrat de maintenance pour une durée de 3 ans, révisable annuellement, et mandatent le Maire pour prévoir la dépense au budget et à en poursuivre l'exécution.

CCF

Modification des statuts de la CCF

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes du Florentinois exprime sa volonté de s'engager dans une politique globale de développement touristique sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'accepter la modification aux statuts de la Communauté de Communes l'autorisant à prendre la compétence Promotion du Tourisme dont la création d'Offices de Tourisme et mandate le Maire pour en poursuivre l'exécution.

FINANCES

1/ Subventions aux associations

Monsieur Hervé CYGANKO, présente aux conseillers l'analyse de la commission des Fêtes et Associations portant sur les demandes de subvention au titre de l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

<u>Nom de l'Association</u>	<u>Vote du conseil</u>
Monuments et Sites de Chailley	650,00 €
Amicale des Anciens Combattants	600,00 €
Club de Tennis	200,00 €
Club de Foot Vétérans	500,00 €
Club de Foot (sous réserve)	300,00 €
Rollers Club	1 000,00 €
Bouge Othe	200,00 €
Jumelage	600,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	500,00 €
Caisse des Ecoles	600,00 €
Les Méca'Fous	150,00 €
Les Amis du Vaudevanne	150,00 €
Sous-total	5 450,00 €
Yonne Alzheimer	100,00 €
Union Musicale de Briennon	180,00 €
CIFA Auxerre	200,00 €
L'outil en mains	150,00 €
Sous-total	630,00 €
TOTAL	6 080,00 €

et mandatent le Maire pour inscrire la dépense au budget 2016 et en poursuivre l'exécution, précisent que pour ce qui concerne le Club de Foot, la somme est budgétisée mais ne sera pas donnée au club dans le mesure où le rapport d'activité n'a pas été présenté en Mairie.

2/ Comptes de gestion et administratif 2015 - Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion présenté par le Trésorier doit être similaire au compte administratif de la Commune. C'est le cas pour tous les budgets de l'année 2015.

La balance des comptes vue d'ensemble est présentée aux Conseillers. Monsieur GUINET-BAUDIN donne lecture des comptes par chapitre et explique les différences importantes qui peuvent exister entre le budget voté et le réalisé.

1 - Vote du compte de gestion :

**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,*

**Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

2 - Approbation du compte administratif :

Le Maire ayant quitté la salle, sur présentation de Monsieur Hervé CYGANKO, après avoir récapitulé le compte administratif communal 2015 qui s'établit comme suit :

a) Section de fonctionnement :

Total des recettes	1 039 470.35
Total des dépenses	1 118 581.68
Résultat de l'exercice	- 79 111.33

b) Section d'investissement :

Total des recettes	162 459.53
Total des dépenses	146 219.27
Résultat de l'exercice	+ 16 240,26

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, une abstention, le compte administratif du budget communal 2015.

3 - Affectation du résultat :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	- 79 111,33	
Résultat antérieur	321 982.11	= + 242 870.68

Résultat cumulé de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	16 240.26	
Résultat antérieur	4 627.96	= + 20 868.22

Auxquels il convient d'ajouter 100 000 € de reste à réaliser

Besoin de financement (- 100 000 + 20 868,22) = - 79 131.78

Le Conseil Municipal ; à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2015, les résultats de la façon suivante :

Section d'investissement (compte 001)	20 868.22
Section d'investissement (compte 1068)	79 131.78
Section de fonctionnement (compte 002)	163 738.90

3/ Compte administratif et compte de gestion 2015 - Eau et assainissement

Monsieur le Maire aborde le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

1 - Vote du compte de gestion :

**Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,*

**Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - Approbation du compte administratif :

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Marcel RENAULT récapitule le compte administratif 2015 du budget de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

a) Section de fonctionnement :

Total des recettes	51 453.47
Total des dépenses	48 532.11
Résultat de l'exercice	+ 2 921.36

b) Section d'investissement :

Total des recettes	44 218.00
Total des dépenses	31 069.16
Résultat de l'exercice	+ 13 148.84

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

3 - Affectation du résultat :

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice	+ 2 921,36	
Résultat de l'ex antérieur	+ 6 892.96	= + 9 814.32

Résultat cumulé de la section d'investissement :

Résultat de l'exercice	+ 13 148.84
Résultat de l'ex antérieur	néant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget 2015, les résultats de la façon suivante :

Section d'investissement (compte 001)	+ 13 148.84
Section de fonctionnement (compte 002)	+ 9 814.32

4/ Compte de gestion et compte administratif 2015 - CCAS

1 - Vote du compte de gestion :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2015.
Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni
observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

2/ Approbation du compte administratif

*Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Mr BOQUANT récapitule le compte administratif communal 2015 du
CCAS qui s'établit comme suit :*

a) section de fonctionnement

<i>Total des recettes</i>	<i>10 011,32</i>
<i>Total des dépenses</i>	<i>8 295.10</i>
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>+ 1 716.22</i>

*le Conseil . municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du CCAS pour
l'année 2015*

3/ Affectation du résultat

*Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 dont les résultats, conformes au compte de
gestion, se présentent comme suit :*

Le conseil décide d'affecter à l'unanimité

<i>Section de fonctionnement (compte 002)</i>	<i>+ 6 513,62</i>
---	-------------------

INFORMATIONS DIVERSES

- 1/ Présentation du devis de CHARTREL ENVIRONNEMENT pour la taille des prunus.
- 2/ Présentation du devis SALGUEIRO pour travaux réalisés éclairage de la descente des Colchiques.
- 3/ Présentation du devis SALGUEIRO pour les travaux de pose d'un éclairage dans le Hall de la Mairie.
- 4/ Présentation du devis DIOT pour le nettoyage et la réfection des toitures de la Salle des Fêtes et de la Salle d'Evolution.
- 5/ Informer du démontage de la cabine téléphonique au niveau du 32 Grande Rue.
- 6/ Informer de l'accord de la Mairie pour la sortie de la classe Christine SCHERER à une activité TENNIS à VERGIGNY.
- 7/ Présentation du PROJET TRAIL.
- 8/ Le prochain conseil aura lieu le MERCREDI 16 MARS 2016

Plus aucun membre ne demandant la parole,
la séance est levée à 22 h 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de
Chailley, pour être affiché à la poste de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884.

A Chailley, le 12 Février 2016

 